

## Le bureau départemental du SNUDI FO 13 souhaite à tous les collègues une très bonne année 2016 !



Avec l'aimable autorisation de Jacques RISSO

**Année que nous espérons porteuse de victoires collectives et revendicatives dans les combats que nous aurons à mener !**

**Ma 1<sup>ère</sup> bonne résolution :**

**En 2016 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Bulletin de syndicalisation à télécharger [>ICI<](#)**

**Quelques bonnes raisons de se syndiquer au SNUDI-FO :**

- ▶ Si vous pensez que nous sommes plus fort à plusieurs,
- ▶ Si vous pensez qu'un syndicat doit être au service des personnels,
- ▶ Si vous pensez qu'un syndicat doit être indépendant des partis, de l'administration et du gouvernement,
- ▶ Si vous pensez que le rôle d'un syndicat n'est pas d'aider l'administration à fermer des écoles, aider le gouvernement à démanteler l'École de la République et remettre en cause notre statut de fonctionnaire d'Etat,
- ▶ Si vous pensez que le rôle d'un syndicat ne se limite pas à siéger dans des instances mais aussi de vous défendre au quotidien...

## ...FO vous propose d'adhérer à :

- ↪ un syndicat indépendant au service des personnels
- ↪ un syndicat qui défend mes droits et les conquêtes sociales
- ↪ un syndicat interprofessionnel
- ↪ un syndicat qui appartient à ses adhérents
- ↪ un syndicat toujours joignable, qui vous rencontre dans les écoles, organise des RIS, porte vos revendications auprès des IEN et du DASEN

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de renforcer le syndicalisme libre et indépendant **FORCE OUVRIERE**.

**Plus nombreux, nous serons plus forts !**

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

## Quelques avantages à vous syndiquer tout de suite au SNUDI FO :

**1<sup>er</sup> avantage :** vous adhérez dès maintenant et vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) jusqu'en décembre 2016

**2<sup>ème</sup> avantage :** vous pouvez payer en 10 fois (1<sup>er</sup> chèque encaissé en janvier 2016)

**3<sup>ème</sup> avantage :** en janvier 2017, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée de vos impôts 2016 ou en crédit d'impôt

**4<sup>ème</sup> avantage :** pas de mauvaise surprise : vous n'êtes pas lié(e) par un abonnement annuel reductible. C'est vous qui décidez si vous renouvez votre cotisation chaque année !

**5<sup>ème</sup> avantage :** **une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion**

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé entre la FNEC FP FO et la MACIF.

En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée. Dans ce cas, la MACIF prend en charge les frais de justice et honoraires engendrés par la saisine d'un l'avocat (sous certaines conditions). Cela évite donc de prendre une assurance auprès d'une autre société (l'Autonome de Solidarité-MAIF par exemple). Cette assurance professionnelle n'engendre aucun surcoût de cotisation.



**LA BONNE CARTE!**

---

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FO**

**Franck NEFF : 07.62.54.13.13**

**Jean Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35**

**Laurence ROUVIERE : 06.27.02.14.16**